

Discours de clôture du Président Didier MIGAUD
3^{ème} Rencontre annuelle des référents déontologues
Sénat – 14 octobre 2021

Mesdames et Messieurs les référents déontologues,

Quelques mots en conclusion, très rapidement, pour ne pas allonger le temps de notre journée.

Avant toute chose, j'espère que vous avez apprécié cette journée d'échanges et qu'elle sera utile à tout le monde.

Pour notre part, nous sommes très heureux de pouvoir reprendre cette initiative, et je crois pouvoir m'engager à ce que nous la renouvelions au moins une fois par an ; voire, sur quelques thématiques, à vous proposer quelques échanges ou rencontres intermédiaires. Nous voyons combien cela est utile : vous avez besoin – je pense que nous l'avons vu à travers les questions, à travers les débats que vous avez dû avoir en atelier – de ces échanges, de partager les interrogations que nous avons, toutes et tous. Cela est d'autant plus vrai que, comme nous le disons depuis ce matin, aux règles qui s'appliquent (lois, règlements...) s'ajoute, en matière la déontologie, du droit souple, avec toute l'interprétation qui l'accompagne. D'où la nécessité pour nous tous de pouvoir échanger à partir de nos expériences respectives.

Le sujet que nous avons retenu pour cette 3^{ème} Rencontre annuelle s'imposait, compte tenu de la nouvelle mission qui nous a été confiée par le législateur sur le contrôle déontologique des mobilités. Nous avons repris les missions de la Commission de déontologie dans un cadre plus raisonnable pour nous, étant donné les difficultés de la Commission à faire face à toutes les demandes qu'elle recevait ; et le législateur a, je pense, été très sage en responsabilisant les autorités hiérarchiques, en introduisant dans la procédure de contrôle le référent déontologue, et en faisant en sorte que la Haute Autorité ne puisse être saisie que dans certaines situations et dans les cas de doute sérieux. J'ai eu l'occasion de vous le dire ce matin, nous en avons observé une appropriation progressive, de plus en plus satisfaisante, et je crois que nous pouvons collectivement nous réjouir de ces progrès réalisés.

Je veux remercier tous les intervenants de ce matin, mais aussi les animateurs des ateliers et les rapporteurs volontaires ayant accepté de procéder à la restitution de leur atelier, qui nous montrent combien le temps que vous avez consacré à ces débats a pu être riche des questions des uns et des autres.

Je suis convaincu par un certain nombre de choses que vous venez de dire, et je souhaite d'ailleurs qu'au niveau de la Haute Autorité nous puissions entreprendre un travail de révision de nos lignes directrices, afin de préciser nos procédures et de faire en sorte que ces procédures soient connues de vous, comme de toutes celles et ceux qui peuvent nous saisir. Tout ce que

vous avez dit sur ces procédures, qui doivent faire place à des entretiens, à des échanges, à ce que l'on appelle finalement, dans nos juridictions, la contradiction, qui est tout à fait nécessaire, il me semble qu'il est bien que nous puissions l'instituer de façon systématique.

Peut-être pouvons-nous imaginer aussi de prendre contact avec le référent déontologue lorsque nous sommes saisis d'une situation particulière. L'un d'entre vous a soulevé ce point, et je pense que cela peut être une bonne chose que, dans le cadre de l'instruction, nous puissions recueillir votre avis. De temps en temps nous l'avons, au niveau écrit ; peut-être qu'un échange supplémentaire serait utile.

Sur les réserves, j'entends les questions que vous vous posez. Néanmoins, il y a un discours que nous ne pouvons pas tenir, c'est celui qui consiste à dire que nous sommes dans l'incapacité de suivre nos réserves. Cela n'est pas acceptable pour le législateur, ni pour les citoyens.

Il est fondamental que nous nous donnions les moyens de suivre les réserves. Il faut bien sûr que nos réserves soient effectivement raisonnées, proportionnées, et que nous puissions bien les exprimer ; mais, surtout, il faut que nous soyons en mesure de les suivre : sinon, cela n'a pas de sens. On nous le reprocherait, et à raison.

D'où tout un travail de fond, sur lequel il nous faut réfléchir de nouveau également. Il faut que nous en débattions au sein du collège de la Haute Autorité, mais il faut que, lorsque nous émettons une réserve, nous nous mettions en situation de la suivre, au moins pendant les trois années qui suivent.

Ces problématiques, ce sont des défis pour nous tous, qui sommes encore des institutions jeunes.

Aussi, même si la Commission de déontologie avait mis en place toute une jurisprudence, dont nous essayons de tenir compte, nous-même nous avons pu – y compris par rapports à nos propres débuts – ajuster notre jurisprudence sur un certain nombre de situations données. Et ce en toute logique, puisque c'est à partir des cas que nous rencontrons que nous pouvons préciser notre doctrine.

Cela rend d'autant plus nécessaire la publication de nos délibérations. Je le disais ce matin, nous les publions intégralement lorsqu'il s'agit de personnalités très sensibles (ministres ou anciens ministres, anciens élus, voire de très hauts fonctionnaires – je pense au directeur de cabinet du Premier ministre par exemple – qui médiatiquement sont exposés). Pour les autres, il faut que nous publiions de plus en plus de résumés, afin de montrer comment la Haute Autorité analyse ces situations. Cela est d'ailleurs très demandé par les fonctionnaires, qui ont besoin de savoir comment nous raisonnons et réagissons par rapport à ces cas de figure.

Je remercie aussi le Centre national de la fonction publique territoriale : nous avons des liens forts et il est important de les renforcer encore. La formation est essentielle et le CNFPT est un relai important en la matière. La Haute Autorité s'efforce de participer à un certain nombre

d'initiatives qui sont prises, et nous allons d'ailleurs essayer d'aller dans tous les départements, progressivement – nous vous informerons d'ailleurs de ces déplacements – pour y rencontrer les fonctionnaires, mais aussi les élus qui relèvent de la Haute Autorité, afin d'échanger, de mieux se faire connaître d'eux et leur expliquer ce que nous faisons et comment nous raisonnons. Nous commencerons ces déplacements dès le mois de décembre.

Merci également à chacune, chacun d'entre vous, et à toutes celles et ceux qui ont contribué. Bien sûr je n'oublie pas les services de la Haute Autorité, qui se sont beaucoup mobilisés, et je veux les en remercier. Je veux également remercier tout particulièrement le Sénat, puisque nous avons pu travailler dans des conditions plus que correctes ; et, si l'opportunité se présente à nouveau, je ne manquerai pas de le demander au Président du Sénat. Peut-être pouvons-nous aussi envisager d'autres grandes rencontres déconcentrées pour être au plus près de celles et ceux qui doivent remplir des obligations déclaratives et des personnes qui sont, au sein des administrations, en charge de la déontologie.

Enfin, n'hésitez pas à nous solliciter, lorsque vous organisez des colloques, des réunions. Nous sommes à votre disposition pour faciliter les échanges, faciliter votre travail, et nous avons à cœur de renforcer toutes ces formes d'échanges.

Nous savons combien votre travail est essentiel, et nous devons d'ailleurs veiller à ce que toutes les institutions publiques aient des référents déontologiques. C'est encore loin d'être le cas, et nous le voyons d'ailleurs régulièrement dans le cadre des saisines que nous recevons : « le référent déontologue n'existe pas, il n'a donc pas pu être saisi »...

Une fois de plus, je le rappelle, le référent déontologue est indispensable pour conseiller, accompagner, guider les agents publics. Nous sommes nous-mêmes une autorité de contrôle, mais nous devons bien évidemment conseiller, accompagner tous nos déclarants, et ce dans un objectif de prévention, afin que disparaissent progressivement les atteintes à la probité.

Nous savons combien il est important de conforter la confiance entre les citoyens et les responsables publics. Il reste encore de très importantes marges de progrès, la défiance restant toujours plus forte que la confiance, et il nous incombe d'inverser la tendance.

Merci pour tout ce que vous faites, et à très bientôt.